

10 février 2006

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SR TELEPERFORMANCE (Eurolist)

Par courrier du 10 février 2006, reçu ce jour, la Société Centrale d'Investissement (41, avenue de l'Opéra, 75002 Paris), contrôlée par BNP Paribas, a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 3 février 2006, par suite d'une cession d'actions, le seuil de 5% du capital de la société SR TELEPERFORMANCE et détenir, à titre individuel, 1 754 087 actions SR TELEPERFORMANCE représentant 3 508 174 droits de vote, soit 4,97% du capital et 8,07% des droits de vote de cette société¹.

BNP Paribas (16, boulevard des Italiens, 75009 Paris) détient directement et indirectement 2 413 087 actions SR TELEPERFORMANCE représentant 4 725 718 droits de vote, soit 6,83% du capital et 10,88% des droits de vote de cette société, répartis dans les conditions suivantes :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
BNP Paribas Arbitrage	38 574	0,11	38 574	0,09
BNP Paribas Assurances	11 573	0,03	11 573	0,03
BNP Paribas SA	604 256	1,71	1 162 800	2,68
Société Centrale d'Investissement	1 754 087	4,97	3 508 174	8,07
BPSS	4 597	0,01	4 597	0,01
Total	2 413 087	6,83	4 725 718	10,88

¹ Sur la base d'un capital de 35 312 416 actions représentant 43 445 933 droits de vote.